

A F TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 557 000 euros
Siège social : 1-3 Rue Pierre Josse - ZAC Des Bordes
91070 BONDOUFLE
412 127 896 RCS EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
À 10 heures,

Les associés de la Société A F TRANSPORTS, société à responsabilité limitée au capital de 557 000 euros, divisé en 5 570 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1-3 Rue Pierre Josse - ZAC Des Bordes 91070 BONDOUFLE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Société AF LOGISTICS SPA, représentée par son représentant légal, Monsieur Antonio FERRARI, titulaire de 5420 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Antonio FERRARI, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonio FERRARI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,

AF

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code..

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucunes dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, n'ont été enregistrées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AP

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 100 240 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 100 240 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 869 865 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Antonio FERRARI
Gérant et Associé

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Ferrari'.

Société AF LOGISTICS SPA
Associée - Représentée par
Monsieur Antonio FERRARI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Ferrari'.

CERTIFIÉ
CONFORME
A L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 827	4 577	16 251		16 251	
	Autres immobilisations corporelles	470 058	469 050	1 008	6 398	5 390-	84. 25-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	48 000		48 000	48 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	39 635		39 635	39 635		
Total II		578 521	473 627	104 894	94 033	10 861	11. 55
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	916 150		916 150	1 457 700	541 550-	37. 15-
	Autres créances	898 772		898 772	758 989	139 784	18. 42
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	460 204		460 204	10 342	449 862	NS
	Charges constatées d'avance (3)	3 239		3 239	5 030	1 791-	35. 61-
	Total III	2 278 365		2 278 365	2 232 061	46 304	2. 07
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 856 886	473 627	2 383 259	2 326 094	57 165	2. 46

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

39 635

Few Was

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 557 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	557 000		557 000			
	Réserves						
	Réserve légale	55 700		54 023		1 677	3. 10
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	769 626				769 626	
	Report à nouveau			761 215		761 215-	100. 00-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	100 240		10 087		90 152	893. 72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 482 566		1 382 326		100 240	7. 25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	25 150		25 150			
	Total III	25 150		25 150			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			19 167		19 167-	100. 00-
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 655				8 655	
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 055		146 678		88 377	60. 25
	Dettes fiscales et sociales	605 396		737 208		131 811-	17. 88-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	26 437		15 565		10 872	69. 85
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	875 543		918 618		43 075-	4. 69-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 383 259		2 326 094		57 165	2. 46

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

875 543

918 618

Few Was

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	4
Charges à payer	4
Détail des charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
Détail des charges constatées d'avance	6
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	6
Produits et charges sur exercices antérieurs	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

Few Was

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 383 258.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 373 846.99 Euros et dégageant un bénéfice de 100 239.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 055		16 772
Matériel de transport	466 675		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 249		1 133
TOTAL	472 979		17 906
Autres participations	48 000		
Prêts, autres immobilisations financières	39 635		
TOTAL	87 635		
TOTAL GENERAL	560 615		17 906

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 827	20 827
Matériel de transport			466 675	466 675
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 383	3 383
TOTAL			490 885	490 885
Autres participations			48 000	48 000
Prêts, autres immobilisations financières			39 635	39 635
TOTAL			87 635	87 635
TOTAL GENERAL			578 521	578 521

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 055	522		4 577
Matériel de transport		460 725	5 950		466 675
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 802	573		2 375
TOTAL		466 582	7 045		473 627
TOTAL GENERAL		466 582	7 045		473 627
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	522				
Matériel de transport	5 950				
Matériel de bureau informatique mobilier	573				
TOTAL	7 045				
TOTAL GENERAL	7 045				

Few Was

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	25 150				25 150
TOTAL	25 150				25 150
TOTAL GENERAL	25 150				25 150

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 635	39 635	
Autres créances clients	916 150	916 150	
Impôts sur les bénéfices	1 059	1 059	
Taxe sur la valeur ajoutée	150 048	150 048	
Groupe et associés	715 000	715 000	
Débiteurs divers	32 665	32 665	
Charges constatées d'avance	3 239	3 239	
TOTAL	1 857 797	1 857 797	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	235 055	235 055		
Personnel et comptes rattachés	253 897	253 897		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 472	121 472		
Taxe sur la valeur ajoutée	222 553	222 553		
Autres impôts taxes et assimilés	7 476	7 476		
Autres dettes	26 437	26 437		
TOTAL	866 888	866 888		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	5 570			5 570

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Few Was

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452
Dettes fiscales et sociales	173 366
Autres dettes	10 872
Total	187 689

Flu Was

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FNP	
- GHIGO AGO 2024	900
- PHM PAIES DECEMBRE24	1 592
- PHM OD DE PAIE	960
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	
- AVOIR MALHERBE 3/VT/SE	384
DETTES PROVIS. PR CP + CHARGES	157 449
ORGANISME CHARGE A PAYER ORGANISMES	10 584
TAXE ESSIEU	5 332
FRAIS D EXPERT	1 200
PREJUDICE SALARIE	9 288
Total	187 689

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 239
Total	3 239

Flu Was

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCES			
- DIOT MMA1 IARD	2 932		
- COMMISSION 690.00€	307		
Total	3 239		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Few Was